

CHAMPIONNAT FEMININ RÈGLEMENT

Introduction :

Le Championnat féminin se joue par équipes de 2 : 4 parties en simple et 1 partie en double.

Il se joue en deux phases :

- Première phase : Poules géographiques.
- Seconde phase : Poule de niveaux en fonction des résultats des poules de la première phase.

Le Championnat Féminin et le Championnat Masculin sont complètement dissociés et de ce fait les féminines peuvent prendre part aux deux championnats sans souci de brûlage. Les journées sont regroupées pour avoir un nombre limité de dates et ainsi éviter trop de déplacements.

- Article 1 : Chaque club peut inscrire autant d'équipes qu'il le désire. Les ententes entre deux clubs sont autorisées.
- Article 2 : Le Championnat Féminin est totalement indépendant du Championnat Masculin. Les règles de brûlage sont identiques au Championnat Masculin mais indépendantes de celui-ci.
- Article 3 : Le jour officiel des rencontres est le samedi après-midi. Plusieurs journées se jouent le même jour afin de limiter les déplacements.
L'horaire de début de rencontre est prévu pour 14h00.
- Article 4 : Les rencontres se disputent par équipes de 2 joueuses A-B et X-Y. Les 2 équipes se rencontrent respectivement sur 2 simples, 1 double puis 2 simples.
- Article 5 : Pas d'arrêt au score acquis. Les 5 parties doivent se jouer.
- Article 6 : Le Comité des Deux-Sèvres se réserve le droit de modifier l'organisation de ce championnat en fonction du nombre d'équipes engagées.
- Article 7 : Les participantes de cette épreuve devront être enregistrées avec une licence compétition pour participer.